



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 28 janvier 2015

*Préserver les éléphants :
Ségolène Royal suspend les exportations d'ivoire brut
et renforce la lutte contre le braconnage*

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a réuni aujourd'hui les organisations non gouvernementales qui l'ont alertée sur la très forte augmentation du braconnage de l'éléphant et du trafic d'ivoire et qui menace ce joyau de la biodiversité mondiale.

La quantité d'ivoire issu du braconnage a été démultipliée ces dernières années (multipliée par 4 selon certaines études) alors que les populations d'éléphants d'Afrique centrale ont décliné de plus de moitié au cours des 10 dernières années.

Au-delà de sa valeur patrimoniale, symbolique et culturelle, l'éléphant apporte d'innombrables services pour les écosystèmes, notamment en ouvrant des clairières en forêt en entretenant la savane, en facilitant la dispersion et la germination des graines et de la biodiversité végétale. En ce sens, l'éléphant participe à la captation du carbone dans les sols. Il favorise la disponibilité de la pharmacopée traditionnelle végétale pour les communautés locales. L'éléphant est aussi une clé du développement de l'économie locale grâce aux activités touristiques.

Plusieurs groupes armés clandestins financent leurs activités par le trafic de matières animales et en particulier d'ivoire.

Les certificats d'exportation européens peuvent être détournés par des trafiquants pour faciliter la vente d'ivoire illégal.

A l'issue de la réunion, Ségolène Royal a pris les décisions suivantes :

1. La suspension immédiate de la délivrance des certificats d'exportation d'ivoire brut par la France.

2. Un appel aux autres États membres de l'Union européenne pour interdire à leur tour les exportations d'ivoire brut comme le font également l'Allemagne, la Suède, le Royaume-Uni et une partie des États-Unis.
3. Une vigilance accrue pour les certificats de commercialisation sur le sol français.
4. Une coopération renforcée entre les services du Ministère de l'Écologie et les douanes et la relance du plan de coopération interministériel destiné à améliorer la synergie entre services afin de rendre la lutte contre la fraude plus efficace, notamment en frontières.
5. Une nouvelle opération de destruction d'ivoire illégal en 2015.
6. La loi biodiversité qui sera débattue dans quelques semaines renforcera les sanctions prévues en cas de trafic d'espèces protégées (éléphants, rhinocéros, tigres, variétés de bois tropicaux etc.).

Les particuliers qui possèdent, notamment par voie d'héritage, des défenses d'éléphants ramenées d'Afrique dans les années 1930 - 1960 pourront toujours les vendre dans les salles de vente en France, sous réserve d'avoir obtenu le certificat requis. La quantité d'ivoire présente sur le territoire français est suffisante pour permettre l'entretien des œuvres d'art.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le jeudi 5 février 2015

*En réponse à une question qui lui a été posée
Ségolène Royal précise qu'elle n'autorisera pas
d'importations d'éléphants du Zimbabwe
dans le respect de la condition animale
et la préservation de la biodiversité*

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, indique qu'aucun permis d'importation français n'a été délivré ni demandé concernant des éléphants du Zimbabwe. En tout état de cause, si un tel permis était demandé, elle n'y donnerait pas de suite favorable.

Depuis le début du mois de janvier, des articles sont publiés sur des sites Internet et dans la presse internationale indiquant que la France s'apprêterait à importer des éléphants originaires du Zimbabwe.

Le commerce international d'éléphants est strictement encadré par la **Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction**, dite CITES, que la France met en application depuis 1978 et qui rassemble aujourd'hui 180 pays, dont le Zimbabwe.

Cette Convention a pour objectif de garantir que le commerce international de faune et de flore ne nuise pas à la conservation de la biodiversité.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le jeudi 11 juin 2015

Ségolène Royal félicite les douaniers qui luttent contre le massacre des éléphants en arrêtant les trafiquants d'ivoire

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, félicite les douaniers et l'ensemble des services qui ont contribué à la saisie de 136 kg d'ivoire brut à l'aéroport de Roissy. Il s'agit d'une avancée majeure dans la lutte contre le trafic d'ivoire qui est considéré par certains experts comme criminel. La quantité d'ivoire issu du braconnage a explosé ces dernières années (multipliée par 4 selon certaines études) alors que les populations d'éléphants d'Afrique centrale ont décliné de plus de moitié au cours des 10 dernières années. Plusieurs groupes armés clandestins financent leurs activités par le trafic de matières animales et en particulier d'ivoire.

En 2015, la ministre a pris plusieurs décisions destinées à limiter ce trafic comme l'ont fait d'autres pays européens :

- suspension de la délivrance des certificats d'exportation d'ivoire brut par la France,
- appel avec les ministres de l'environnement de 5 autres États membres de l'Union européenne pour interdire dans toute l'Europe les exportations d'ivoire brut,
- adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui prévoit de rendre plus efficaces les contrôles, y compris sur Internet, et qui multiplie par 10 les sanctions,
- sollicitation du Commissariat général à l'environnement et au développement durable pour proposer également des mesures de restriction de la commercialisation sur le sol français, comme la ministre l'a déjà annoncé au Conseil des ministres du 20 mai dernier,
- mise en place d'un plan de coopération interministériel entre services de contrôle et douanes, en cours de finalisation,
- réalisation d'une nouvelle opération de destruction d'ivoire illégal en 2015.